



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Marie-José BONADONA
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 - Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux Isaac, le 16 mars 2026

Madame Marie-Hélène BALDISSER
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT) jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT) sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Françoise VALOGNES
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 - Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Jeanine PASQUALI
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L.2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L.2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA



À Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Caroline GOUDELIN
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

À la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Nathalie SAUTET
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT) - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6- Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L2121-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA



A Saint Pardoux Isaac, le 16 mars 2026

Madame Pascale DALTO
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L.2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L.2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionné à l'article L.1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Madame Maryse DELAGE
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus - article L2122-8 du CGCT - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 - Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3 - Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Laurent-Louis BELLLOT
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L.2122-8 du CGCT - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L.2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L.111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Stéphane ARNAL
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Daniel PILATE
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus - article L.2122-8 du CGCT - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 - Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT) sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3 - Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L.2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Lionel PONCET
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Patrick BORTOT
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, J.2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 - Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article J.111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Maxime JANSSEN
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L.2122-8 du CGCT – jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum).
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L.2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionné à l'article L.1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-annexé un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.



A Saint-Pardoux-Isaac, le 16 mars 2026

Monsieur Julien LAILLETTE
Membre du Conseil Municipal

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

CONVOCATION

A la suite à votre élection en date du dimanche 15 mars 2026, et conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai le devoir de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h à la Salle du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L2122-8 du CGCT, cette séance a pour objet de procéder d'abord à l'installation du Conseil Municipal, qui sera suivie de l'élection du Maire et des adjoints (articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT), pour enfin se terminer par la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Installation et ouverture du Conseil Municipal (la présidence sera assurée par le doyen d'âge des nouveaux élus – article L2122-8 du CGCT) - jusqu'à l'élection du nouveau maire : déclaration d'installation des nouveaux conseillers, appel, vérification des pouvoirs et du quorum.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal (selon les dispositions de l'article L2121-15 du CGCT sous la présidence spéciale par le doyen d'âge. Election du Maire).
- 3- Election du Maire (toujours sous la présidence spéciale par le doyen d'âge).
- 4 - Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT) sous la présidence du Maire nouvellement élu.
- 5 - Election des adjoints.
- 6 - Lecture par le nouveau Maire élu de la Charte de l'élu local et remise de celle-ci à chaque conseiller municipal mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Bien cordialement,

Le Maire,
Marie-José BONADONA.